



14ème législature

Question N° : 102303	De M. Jean-Luc Bleunven (Socialiste, écologiste et républicain - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique > santé	Tête d'analyse > maladie de Parkinson	Analyse > établissements d'accueil. développement.
Question publiée au JO le : 31/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la difficulté de trouver une place en maison de retraite spécialisée pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Cette maladie a progressé de manière alarmante en trente ans : elle touche des sujets âgés, avec un pic autour de 70 ans : 1 % des plus de 65 ans sont concernés. Au total, entre 100 000 et 120 000 personnes sont touchées en France, et environ 8 000 nouveaux cas se déclarent chaque année. Et compte tenu du vieillissement de la population, l'incidence de la maladie progresse : il s'agit donc d'un enjeu sociétal majeur. La maladie de Parkinson est la deuxième maladie neurodégénérative la plus fréquente en France, après la maladie d'Alzheimer. Des maisons de retraite spécialisées dans le traitement de cette dernière existent, mais trouver une maison de retraite qui accepte une personne atteinte de la maladie de Parkinson relève bien souvent d'un « parcours du combattant » pour les familles. La mise en œuvre du « Plan maladies neurodégénératives 2014-2019 » qui prend en compte cette maladie a pris du retard. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les actions envisagées afin de répondre à ce besoin urgent de création de maisons de retraites spécialisées dans le traitement de la maladie de Parkinson.